

COMPTE RENDU

REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 04 SEPTEMBRE 2014

Le Conseil Municipal de Monclar s'est réuni en Mairie le 04 Septembre 2014 à 21H sous la présidence de Monsieur Gérard STUYK, Maire.

Présents : Mmes CANDALOT DIT CASOURANG. CANO-HERNANDEZ. CATHERINE. LABIGOUE. LABIT. MARRAUD. Mrs BIASI. BOUSSIÈRE. CAGNATI. CUNY. DECOURTY. JUGIE. LATOUR. LORENZATO. STUYK.

Absents : /

Aucune observation n'étant faite, on passe à l'ordre du jour.

Salle de sieste :

M. le Maire informe que durant les deux mois d'été, les fondations et la chape ont été coulées ; les travaux reprendront semaine 38 avec la construction des murs. M. le Maire donne le montant des dépenses engagées à ce jour (location mini pelle, béton, matériaux) qui s'élève à 4 447.99 €.

Les menuiseries (fourniture et pose de menuiserie PVC + volets roulants) sont commandées auprès de l'entreprise BOUCHARREL pour un montant de 4 603.37 €.

Concernant la partie électricité/chauffage, un devis a été demandé à M. SAVIO, le montant s'élève à 4 784.23 €. Pour le chauffage, des panneaux rayonnants sont proposés.

Le conseil municipal souhaite qu'un devis pour une climatisation réversible soit établi et ce sur la globalité du bâtiment, à savoir la classe actuelle et l'agrandissement en cours (salle de sieste).

D'autre part, le conseil municipal pense qu'il serait intéressant de faire établir un devis par un autre artisan.

Le nécessaire sera fait cependant M. le Maire estime que pour des travaux de cette taille, il est toujours préférable de travailler avec un artisan local, M. SAVIO est régulièrement sollicité pour des pannes ou des conseils ; il prête souvent à la collectivité du matériel électrique pour les festivités.

M. le Maire se charge de recontacter M. SAVIO pour une proposition sur une climatisation réversible.

Accueil périscolaire :

M. le Maire informe l'assemblée que la distribution des malles pédagogiques se fera le 5 septembre. Il rappelle également l'avantage pour la Commune de Monclar de posséder des locaux adaptés et d'avoir le Centre de Loisirs à proximité.

L'école ayant repris que depuis 2 jours, le nombre d'enfants inscrits au centre est aléatoire, certains parents étant encore indécis. Par conséquent, la convention avec l'amicale laïque de Casseneuil n'est pas encore signée. Alexandra COTE a débuté ses interventions à l'accueil périscolaire ; la durée ou la fréquence de celles-ci seront ajustées en fonction de la demande.

M. BOUSSIÈRE suggère que lorsque M. CHERCHARI aura le retour assez concret de la mise en place de cette réforme des rythmes scolaires une réunion soit organisée avec les représentants des parents d'élèves.

Pour information, M. le Maire explique que la commune de Saint Etienne de Fougères a décidé d'effectuer les transports entre l'école de Saint Etienne et le centre de loisirs de Fongrave moyennant une participation financière de 1 € par mercredi et par enfant si fréquentation régulière et de 2 € par mercredi et par enfant si occasionnel.

M. le Maire demande au conseil municipal si la commune de Monclar doit s'inspirer ou pas de cette décision pour les transports de l'école de Monclar au centre de loisirs de Monclar. Après débat, le conseil municipal estime qu'il serait malvenu de facturer la navette de l'école au centre alors qu'elle est gratuite entre les 2 écoles.

Opération façade (prolongement durée) :

M. le Maire rappelle l'action en faveur de la rénovation des façades prévue dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat afin d'inciter à la mise en valeur du patrimoine privé pour assurer le maintien de l'activité en centre-bourg.

Le règlement d'intervention a été adopté par le conseil municipal pour une durée de 2 ans, en 2012 afin de préciser le dispositif et les modalités d'intervention sur la commune de Monclar.

Vu l'arrêté préfectoral de Monsieur le Préfet de Lot et Garonne fixant la liste des communes autorisées à imposer le ravalement de façade, en date du 24 juillet 2012, l'opération façade sur la communauté des communes Lot et Tolzac prend fin le 24 juillet 2014.

M. le Maire indique que les objectifs en terme de façade réhabilitée ne sont pas atteints et précise que l'enveloppe budgétaire pour cette opération n'est pas consommée.

Il propose donc au conseil municipal de poursuivre l'opération pour une durée de 1 an.

Le conseil municipal décide de prolonger jusqu'au 24 juillet 2015 le règlement d'intervention pour la campagne de ravalement des façades.

Travaux Foyer Bellevue :

La commune ayant inscrit une subvention d'équilibre au budget 2014 en faveur du CCAS, M. le Maire explique qu'il se doit d'informer le conseil municipal de l'évolution du Foyer Bellevue ; il fait le compte rendu de la réunion du 29 août dernier avec le bureau du CCAS et les responsables d'Habitatlys.

M. le Maire expose que la CARSAT Aquitaine a lancé un appel à projet national qui vise à apporter un appui financier aux logements-foyers nécessitant des travaux de réhabilitation, de modernisation, de mise aux normes, etc... ayant comme objectif l'amélioration du cadre de vie des résidents. Habitatlys a répondu à l'appel à projet et a sollicité une aide de 144 455 € pour des travaux de Menuiserie PVC, Plâtrerie – Carrelage, Electricité, Plomberie – Sanitaire, Peinture, ascenseur dont le montant s'élève à 319 818.22 € + celui des honoraires à 41 320 €.

Le plan de financement est prévu comme suit :

Aide CARSAT	144 455 €
Subvention Département	49 920 €
Prêt CDC	150 000 € sur 25 ans
Fonds Propres d'Habitatlys	16 763 €

L'engagement de ces travaux aura bien entendu une incidence à la hausse sur la redevance de gestion annuelle payée par le CCAS ainsi que sur le montant des loyers.

D'autre part concernant la demande de réduction de la redevance de gestion au motif de l'insuffisance du débit d'eau dans 3 studios, HABITALYS versera une indemnisation de 2 557 €.

M. le Maire informe également qu'à la demande du CCAS, vu les difficultés pour pérenniser la structure initialement prévu pour l'accueil des personnes âgées, le conseil général de Lot-et-Garonne a donné son autorisation pour l'accueil d'un nouveau public, sans limite d'âge, en difficulté sociale. Cette autorisation est donnée dans la limite de 30% de la capacité de l'établissement.

Le conseil municipal approuve les décisions prises par le bureau du CCAS.

Chemins communaux :

M. CAGNATI remet à l'assemblée un tableau expliquant comment pourrait être répartie la somme de 13 000 € allouée à la réfection des chemins. Il explique que la commission voirie avait estimé pouvoir faire quelques travaux sur une vingtaine de chemins or par rapport aux devis établis par la CC Lot & Tolzac, il s'avère que 8 seulement pourraient être traités. La commission n'étant pas d'accord avec la quantité des matériaux apportée sur certains chemins ou sur la façon de traiter, M. JUGIE se propose de rencontrer M. PONSOLLE, responsable des chemins à la CC Lot & Tolzac afin de négocier les devis présentés.

Aire de covoiturage :

M. le Maire fait part à l'assemblée que le Département matérialise des aires de covoiturage et qu'il y a lieu de déterminer un site sur le territoire de la Commune. Après plusieurs propositions, le site retenu est à l'entrée du parking de la salle du Magre.

Rapport annuel sur l'eau (prix et qualité) :

M. le Maire donne la parole à Mme MARRAULD, déléguée du syndicat EAU 47, qui propose à l'assemblée d'approuver le contenu du rapport annuel 2013, ce rapport n'attirant aucune objection particulière.

Considérant que le rapport doit être approuvé par le Conseil Municipal avant le 31 décembre et être ensuite tenu à la disposition du public, le conseil municipal prend acte et approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement – exercice 2013.

Informations diverses :

Courrier Mme LAHJIOUAJ :

M. le Maire donne lecture d'un courrier de Mme LAHJIOUAJ qui souhaiterait acquérir la parcelle rue du Foirail devant sa maison numérotée 1 rue Pisse-Crabe. Le conseil municipal souhaiterait conserver le domaine public tel quel mais demande à la commission des travaux de se rendre sur le terrain ; la décision sera prise lors d'une prochaine séance du conseil.

Requête de Monclarais (Mrs et Mmes FERREIRA et LASCOMBES) :

M. le Maire évoque le courrier de Mrs et Mmes FERREIRA et LASCOMBES transmis à tous les élus concernant la demande de tonte et débroussaillage à l'entrée de Monclar devant chez eux.

Le conseil municipal ordonne de transmettre copie du courrier au Département pour la partie hors agglomération, la voie étant une départementale, concernant la partie agglomération, décide que lors du passage d'épaveuse dans le domaine privé de la commune, cette partie sera prise en compte.

Ecole de Musique de la CAGV (Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois) :

Dans un courrier reçu de la CAGV, il est exposé que l'enseignement artistique donné à l'école de musique a un coût de 1535 € par élève et par an en moyenne qui sont à la charge de la collectivité. Les élus communautaires ont décidé de ne prendre en charge que 1 000 €/élève, la différence restant à la charge des familles. Pour les élèves résidant hors CAGV, les municipalités sont sollicitées. Pour la commune de Monclar 4 enfants sont concernés.

M. le Maire fait part à l'assemblée que ce sujet est étudié également au niveau de la CC Lot & Tolzac. Le conseil municipal n'est pas favorable dans l'immédiat à une participation à la CAGV et se met en position « d'attente » vu les discussions menées par la CC Lot & Tolzac.

Carrefour CD113/lieu-dit Saint-Eutrope :

M. le Maire fait part à l'assemblée de la pétition remise par Charlie BEAUGEARD qui demande un changement de signalisation, à savoir que le panneau « STOP » sur la route de Saint-Eutrope soit retiré et remplacé par un panneau « Cédez le Passage » sur la CD 113 en direction de Monclar afin de sécuriser ce carrefour par le ralentissement des véhicules devant le « Cédez le Passage ». M. le Maire sollicite M. JUGIE pour qu'il étudie avec les services départementaux si la demande est réalisable ou les solutions pouvant améliorer la sécurité à ce carrefour. M. JUGIE accepte la charge de ce travail. Le conseil municipal se prononcera après le rendu de M. JUGIE.

Travaux Charpente/Zinguerie sur bâtiment communal, Place du 08 Mai 1945 :

M. le Maire explique qu'une partie de la toiture (sur 1.50 m environ de large) du bâtiment communal jouxtant l'immeuble de M. ACOSTA, en très mauvais état, a provoqué l'affaissement de la gouttière qui s'est sectionnée. Les eaux coulent contre le mur de la maison de M. ACOSTA occasionnant de l'humidité à l'intérieur. M. le Maire informe l'assemblée qu'il s'est rendu sur les lieux avec l'Entreprise LEFORT-LISSANDRES et qu'il a engagé les travaux pour faire cesser cette nuisance.

Tarif cantine :

M. le Maire fait part à l'assemblée de la demande d'une famille qui souhaiterait un tarif de la cantine moindre ou dégressif pour les familles nombreuses. Il rappelle le tarif pour l'année scolaire 2014/2015 qui est de 2.30 €. Le conseil municipal ne donne pas une suite favorable à la requête.

Association des Visiteurs de Malades VMEH :

M. le Maire informe que Mme RABEZ, est venue le rencontrer pour faire connaître l'association humanitaire de proximité dont elle est la responsable pour la section de Villeneuve-Sur-Lot. Cette association a pour but de rendre visite aux malades dans les hôpitaux, maisons de retraite et de convalescence... et vise à faire reculer la solitude. Cette association est hélas appelée à rencontrer certains habitants de Monclar, aussi elle sollicite une aide financière. Le conseil municipal reporte sa décision à une séance ultérieure.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.